

Dans sa dernière audience, le tribunal correctionnel de Lille a condamné à un an d'emprisonnement le nommé Paul Régner, de Roubaix, pour vol de coton au préjudice d'un industriel de notre ville et pour contrevention à un arrêté d'expulsion.

Le nommé François Roose, natif de Bruges, âgé de 20 ans, travaillant chez un imprimeur de Roubaix, en qualité de graveur-lithographe, vient de disparaître en emportant des outils et des lithographies appartenant à son patron. Outre les objets qu'il a volés, François Roose dont l'incognito était notoire, avait contracté des dettes envers son patron et plusieurs autres personnes de notre ville. Plainte a été déposée au parquet de M. le Procureur impérial.

Un ouvrier tisserand, hollandais d'origine et travaillant dans un des principaux tissages de notre ville est tombé mort subitement, hier soir, vers neuf heures et demie au moment où il se disposait à faire sa barbe. On attribue cette mort à la rupture d'un anévrysme.

Le sieur Clotaire Mahieu, boulanger à Tourcoing, comparait mardi matin devant le tribunal correctionnel de Lille, sous la prévention d'homicide involontaire et par imprudence.

Un sieur Desplanque, dont la demeure est contiguë à celle de Mahieu, avait loué le grenier de sa maison pour y déposer des sacs de farine. Pendant l'une des nuits de la semaine dernière, le plancher du grenier céda sous un poids de plus de 11,000 kilogrammes de farine déposés en un seul amas dans un coin. Desplanque et sa femme furent pris sous ce poids énorme, la femme, qui avait entendu quelque bruit, put fuir et en fut quitte pour quelques contusions, mais Desplanque fut asphyxié en quelques secondes et dut mourir sans s'être rendu compte de la terrible étreinte qui l'étouffait.

L'accusation reprochait à Mahieu d'avoir réuni tous les sacs de farine en un seul coin, et d'avoir ainsi par imprudence causé l'effondrement du plancher et la mort de Desplanque.

La défense prétendit que la maison était mal construite de la faute même de Desplanque, propriétaire, et que sans faiblesse dans la construction l'accident était impossible. On lui objectait, cependant, que depuis trente-huit ans, le grenier recevait des sacs de farine, mais éparpillés dans toute sa grandeur.

Le tribunal a jugé une expertise nécessaire et nommé un architecte lillois pour y procéder. (Mémorial de Lille.)

Une châtelaine trouvée sur la voie publique est déposée au bureau central de police à la disposition de qui de droit.

Au marché aux grains de Lille, d'hier, il y a eu une baisse moyenne de 0 fr 37 c, à l'hectolitre

COURS DE LA BOURSE.

Cours de clôture	le 21	le 22	hausse	baisse
3 % ancien.	65.20	65.25	»	»
1/2 au compt.	94.00	93.80	»	»

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX.

CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 20 décembre.

Dans le monde politique, on met de nouveau en circulation les bruits relatifs à un congrès européen. Il en serait même question, d'après des personnes en position d'être bien informées dans le discours d'ouverture de la session de 1865.

Un grand nombre de sénateurs et de députés arrivent chaque jour à Paris. Les réunions et conversations sont assidues au Luxembourg et au Palais Bourbon. Ce qui y domine, comme résultantes des informations départementales, c'est le désir du maintien de la paix et d'un arrangement quelconque de la question romaine.

Des lettres de Rome du 17 disent que le Pape vient d'expédier une bulle préparée depuis deux ans, condamnant doctrinalement les erreurs modernes.

Le Pape accorde un jubilé d'un mois à célébrer en 1865.

Plusieurs journaux annoncent à tort que le traité de commerce franco-prussien doit entrer en vigueur le 1er juin. La mise en vigueur de ce traité est fixée au 1er juillet.

Les avis d'Albères annoncent la démission du ministre des affaires étrangères, qui a été remplacé par M. Demetrios Buduif. Des désordres ont eu lieu à Lante pour causes politiques. Il y a eu plusieurs blessés.

L'autorité diocésaine de Paris a été informée par l'archevêché de Varsovie qu'un certain nombre de religieux et de religieuses expatriés en vertu du récent ukase sur les couvents polonais, avaient l'intention de fixer leur résidence en France.

On reçoit par voie d'Espagne des nouvelles de Tunis allant jusqu'au 16 décembre. L'agitation a repris dans le sud de la

Régence ; plusieurs tribus qui avaient fait leur soumission ont repris les armes. Toutefois il y a lieu de penser que le mouvement n'aura pas de suites graves.

Le bruit a couru la semaine dernière à la Bourse de Londres que nous étions décidés à exploiter les mines de la Sofoira, de compte à demi avec le Mexique. Déjà on aurait envoyé d'ici plusieurs ingénieurs, lesquels feraient commencer les travaux. Le traité passé avec l'empereur Maximilien porterait que le Mexique fournirait des Indiens pour l'exploitation et que nous nous chargerions d'assurer la sécurité de la province. Les bénéfices seraient partagés entre les deux Etats pendant dix ans. Tel est du moins le bruit qui a circulé parmi les spéculateurs anglais.

Le pamphlet *Cassons les vitres* dont la publication a rencontré des retards imprévus et subi maintes vicissitudes, est annoncé pour la fin de décembre ou les premiers jours de janvier. On signale surtout dans ce livre mordant, écrit au point de vue catholique, le chapitre intitulé : *Les lendemains*, et un résumé des prophéties s'appliquant à la Papauté, à l'Italie et à la France depuis Jérémie et le moine d'Orval jusqu'à sainte Malachie et Nostradamus.

Le Gouvernement russe va introduire à Cronstadt le système des fortifications cuirassées. On vient de terminer en Angleterre, les pièces d'un ouvrage bastionné entièrement en fer qui seront envoyées en Russie au printemps prochain. La principale de ces pièces forme une muraille plane en fer de 12 pouces anglais d'épaisseur, de 45 pieds de longueur et de 10 pieds de hauteur. Elle est percée de trois embrasures. Le Gouvernement anglais a commencé l'emploi de ce système à Portsmouth mais il a appliqué les plaques sur la maçonnerie ; les Russes se proposent, au contraire, de remplacer la maçonnerie par les plaques. Il y a là une différence essentielle.

La *Gazette de Bavière* dément de la manière la plus positive que le Gouvernement français se soit mis en rapport avec la Bavière, pour la cession d'un bassin houiller. Aucune négociation de ce genre n'a eu lieu.

Il y a aujourd'hui grande chasse à Ferrières, propriété de M. de Rothschild.

Un certain nombre de corps d'état continuent de se tenir en grève à Paris ; le travail de fin d'année s'en trouve empêché, mais en définitive, les ouvriers en souffrent encore plus que les maîtres.

On dit que M. Conti, conseiller d'Etat, remplace M. Mocquard comme chef du cabinet de l'Empereur. M. Conti, d'origine corse, a la réputation méritée d'un savant historien et d'un économiste libéral. Il fait partie du petit nombre d'hommes convaincus qui, à travers les événements, sont restés attachés à la cause napoléonienne.

C'est assure-t-on, M. Girodot, sous-chef au ministère d'Etat, qui est appelé à la rédaction de la presse.

On avait mentionné certains bruits relatifs à l'exercice du suffrage universel à Paris. L'*Indépendance belge* dit à ce sujet :

« Il y a, dit le correspondant parisien du journal belge, autour de l'Empereur une très grande liberté d'émettre les idées les plus étranges, de produire les arguments les plus contradictoires, sauf à ce que la seule oreille compétente y prête plus ou moins d'attention. Toutefois, on m'assure qu'il y a exception à cette latitude en ce qui concerne le suffrage universel, auquel l'Empereur n'entendrait guère qu'on touchât, même par la discussion. »

Le *Gutenberg* dit tenir, « de source on ne peut plus certaine, que les annonces judiciaires vont enfin être rendues à tous les journaux d'arrondissements sous la condition expresse d'un extrait dans le journal départemental. »

On remarque, du reste, de nouvelles dispositions de retour au droit commun qui se manifestent dans certains arrêtés préfectoraux.

M. le préfet des Deux-Sèvres a détruit le monopole créé au bénéfice du journal de la préfecture, et a admis, concurrentement avec ce dernier, les journaux d'arrondissement au partage des annonces. Une seule exclusion est faite contre le *Mémorial des Deux-Sèvres*.

Le nouveau préfet de Lot-et-Garonne a marqué le commencement de son administration par une mesure semblable, au grand plaisir sans doute des petits journaux de Normandie, de Nérac et de Villeneuve.

Les journalistes de Paris se procurent fréquemment le plaisir de faire comparaître devant eux toutes les classes de la société et de les poursuivre de leurs sarcasmes et de leurs épigrammes. Un auteur peu connu encore — du moins c'est la première fois que ce nom s'offre à mes regards, M. Léon Rossignol, se donne à son tour la satisfaction de les citer à sa barre. Il leur lance à la tête, pour présent de fin d'année, un volume qu'il a appelé les *Petits Journalistes*. Petits journalistes ! Quel est celui d'entre eux qui acceptera cette désignation ? La plupart ne sont-ils convaincus au contraire, qu'ils agitent et occupent le monde tous les jours ? Petit journaliste, M. de Villemessant, petit journaliste, M. Léo Lespès, autrement dit Timothée Trimm, petit journaliste, M. Comerson, petit journaliste, M. Scholl... C'est attirer sur sa tête une grosse tempête que de se jouer ainsi de l'importance que s'attribue la petite presse. Ajoutons que M. Léon Rossignol s'est fait le biographe de cette petite troupe très remuante toujours armée en guerre et jouant merveilleusement de la langue et de la plume. Il la passe minutieusement en revue, racon-

tant mille détails inconnus du public. Les amateurs de ces sortes de livres ne se plaindront pas ; mais ceux qui y figurent qu'en diront-ils ? Quelques éloges distribués au hasard adouciront-ils l'amertume bon nombre de particularités tout-à-fait personnelles.

Le *Moniteur* contenait, avant-hier, sous la date de Hong-Kong, le 1er novembre, une intéressante correspondance de la Chine. Ne pouvant, eu égard à son étendue, la reproduire textuellement, nous nous contenterons d'appeler l'attention sur quelques-uns de ses points les plus saillants.

Soyons un peu moins fiers, nous autres Européens, de nos concours académiques et de nos exigences en ce qui touche les degrés d'instruction requis pour nos candidats à certaines carrières libérales, en présence de ce qui se pratique, en pareille matière, dans la capitale de l'empire du milieu. Au moment où le correspondant du *Moniteur* tenait la plume, 4,000 candidats étaient en loge à Pékin pour y remplir les conditions du programme relatif au doctorat ès-lettres. Les examens de ce genre n'ont lieu que tous les trois ans. C'est enfermé dans des cellules, où ils subissent un véritable emprisonnement de trois jours chacun, que les aspirants au grade de docteur ès-lettres préparent leurs essais et thèses sans le secours d'aucun livre et encore moins d'un ami. « La cour universitaire qui préside à ce grand concours et qui juge en dernier ressort les produits littéraires échos durant cette difficile épreuve est composée de quatre commissaires impériaux et de dix-huit examinateurs. C'est à ces derniers à lire et à apprécier en première instance environ 60,000 thèses, 6 à 8,000 odes et plus de 80,000 réponses à des questions sur des sujets de morale, de philosophie et d'histoire de Chine, choisis à l'avance par un grand dignitaire qui, pour être à l'abri de toute indiscrétion, prépare habituellement son travail dans le palais impérial, sinon en présence du souverain lui-même. »

Il ne suffit pas d'ailleurs de posséder la somme voulue de connaissances scientifiques et littéraires pour aspirer aux honneurs académiques en Chine, la loi y punit de mort l'admission à ces distributions de « tout individu qui aura été lui-même tailleur, barbier, acteur, nécromancien, garçon de joie, satellite des tribunaux, portefaix, cocher, pédicure ou chef d'une maison de jeu, ou dont le père aurait jamais exercé l'un de ses dix états réputés déshonorants pour un homme. »

On avait longuement discouru en Europe sur le but final que se proposait d'atteindre les *Topuigs* dans leur guerre contre la dynastie impériale actuelle. On avait été jusqu'à les considérer comme les auxiliaires de la civilisation et de la foi chrétienne. La traduction d'une déposition faite devant ses juges par le célèbre chef des rebelles, connu sous le nom de Tchoung-Wang et littéralement mis en pièces en octobre dernier à Nankin, prouve que les *Topuigs* ne méritaient guère la réputation qu'on leur faisait en leur prêtant des idées élevées et civilisatrices :

« Pour ceux qui ont étudié les affaires de Chine pendant les vingt-cinq dernières années, ce document, fait observer le *Moniteur*, n'a absolument rien de remarquable, car il ne leur fait connaître aucun fait nouveau. Il n'en est pas moins digne d'attention pour la masse du public, qui s'intéresse plus ou moins à la Chine, attendu que rien ne lémontre mieux, plus officiellement, dans tous les cas, à quel point on a eu tort d'attacher à la dernière insurrection chinoise la moindre idée de christianisme, de progrès, ou de résurrection nationale. »

Félicitons-nous donc, à plus d'un titre, de l'éclosion des *Topuigs* qui, loin d'être les auxiliaires de la civilisation, avaient plus d'un point de ressemblance dans leur invasion, avec ces grands mouvements des peuplades barbares que la civilisation romaine eut tant de fois à combattre et sous lesquels elle finit par succomber.

Pour toute la correspondance : J. REBOUX.

FAITS DIVERS

Rouen et les centres-manufacturiers de la Seine-Inférieure et de l'Eure ne sont pas les seuls à se préoccuper avec une vive sollicitude du projet de chemin de fer d'Orléans à Rouen par Louviers et Elbeuf, avec gare spéciale à Rouen.

Orléans, lisons-nous dans le *Journal du Loiret*, n'est pas moins intéressée que la capitale de la Normandie à l'exécution de ce projet, car si Rouen nous envoie les draps et les toiles peintes de ses manufactures, les guanos qu'il reçoit du Havre, l'Orléanais lui expédie en retour ses laines, ses couvertures, ses vins et ses vinaigres. Mettre en communication directe, non seulement Orléans et Rouen, mais Orléans, Elbeuf et Louviers, est un de ces projets auxquels nous applaudissons de toutes nos forces et dont nous appelons la réalisation de tous nos vœux.

— Le trait suivant vient de se passer en Prusse :

Un aiguilleur, placé à l'embranchement de deux voies, était à son poste, le levier basculé à la main, car un train était signalé.

Le voilà... Il parait au détour de la tranchée... Il n'est plus qu'à quelques secondes de l'embranchement, quand le malheureux aiguilleur, en tournant un instant la tête, aperçoit, jouant un peu plus loin,

son jeune enfant qui est sorti de la cabane paternelle.

Quelle drame ! S'il s'élançait pour arracher l'enfant à la mort, le convoi passe, déraillé, et une catastrophe horrible en résulte. S'il reste immobile, c'en est fait de son fils.

Héros obscur du devoir, l'infortuné prend une résolution sublime et douloureuse.

Couche-toi ! crie-t-il, à tout risque, à l'enfant d'une voix désespérée.

Quant à lui, il demeure à son poste. Le train passe.

L'aiguilleur a sauvé la vie à cent voyageurs peut-être ; mais le pauvre petit ? Eperdu, le père court pour relever son cadavre. La Providence a récompensé tant de courage et de dévouement.

L'enfant a entendu la recommandation paternelle ; il s'est couché à plat ventre et tout le convoi a grondé au-dessus de sa tête sans effluorer un seul de ses cheveux. Le lendemain, le roi a voulu voir l'aiguilleur et a attaché lui-même sur sa poitrine la médaille du courage civil.

— Dernièrement, un chef de bataillon d'un régiment en garnison à Paris était allé, avec un capitaine, voir une propriété qu'il voulait acquérir dans les environs de Pont-l'Évêque. Après avoir visité l'immeuble, le commandant et le capitaine prirent une voiture publique pour se rendre à la gare, distante de 16 kilomètres de la propriété. Il était environ six heures du soir, et le train partait à dix heures. Les deux voyageurs s'endormirent dans la voiture. Lorsqu'ils s'éveillèrent, ils furent surpris de la voir arrêtée et de se trouver seuls dans la rotonde ; ils appellent, personne ne répond ; ils descendent et ils s'aperçoivent que les chevaux ne sont plus à la voiture. Le cocher, le conducteur et les voyageurs, tout a disparu. Le capitaine tire sa montre : elle marque une heure du matin !

Les voilà donc sur une place publique, ne sachant s'ils doivent se fâcher ou rire de l'aventure. Ce qui était arrivé, on le devine. Une fois à la gare, le conducteur avait appelé les voyageurs, et ne voyant pas descendre le commandant ni le capitaine, qui dormaient profondément, il avait défilé, etc. Nos deux officiers en furent quittes pour battre la semelle jusqu'à l'arrivée d'un autre train, qui, à sept heures, les emporta vers Paris.

— Il vient d'être célébré à la mairie du 8^e arrondissement, un mariage amené par des circonstances qui offrent un certain intérêt.

Le sieur B..., industriel, dont la fabrique est située dans l'une des communes suburbaines, a commencé par être simple ouvrier en province. Il y a quelques années, il recueillait la fille unique de son ancien patron, décédé à l'hospice après un désastre commercial qui avait englouti toute sa fortune.

M. B... traita la jeune personne comme si elle eût été sa propre fille ; il lui fit donner de l'éducation, et lorsqu'il la vit en âge d'être mariée, il lui annonça qu'il allait s'occuper de lui chercher un parti honorable, et qu'il lui constituerait une dot. Mais cette ouverture parut affecter péniblement la jeune fille. Pressée des questions, elle finit par déclarer à son bienfaiteur qu'il avait toutes ses affections, et qu'elle eût été heureuse de ne jamais le quitter.

On devine à quel dévouement devait mener cette confiance. Bien que frisant la cinquantaine, M. B... n'a pas hésité à unir son sort à celui de sa protégée, qui compte à peine 19 ans. En l'honneur de son mariage, le fabricant a disposé d'une somme assez forte pour retirer tous les objets que ses ouvriers avaient pu, dans un moment de gêne, déposer au mont-de-piété. De son côté, la jeune mariée, non moins désireuse d'inaugurer par une bonne œuvre sa nouvelle condition, a fait habiliter complètement à ses frais les ouvrières les moins aisées.

— Il vient de se vendre, à Paris, aux enchères publiques, un fauteuil de style gothique et richement décoré, mais un peu vieux, et dont l'histoire est fort singulière.

Dans sa première jeunesse, dit le *Temps*, ce fauteuil artistique fut offert à Marie-Thérèse et figura dans son boudoir.

Après la mort de l'impératrice d'Autriche, le fauteuil, selon le désir formel qu'elle avait exprimé, fut envoyé à la reine Marie-Antoinette de France. Il fit plus tard partie du mobilier qui servit à Louis XVI pendant son emprisonnement dans la tour du Temple.

Le valet de chambre Cléry, après la fin tragique de son maître, devint possesseur du fauteuil et le transporta en Angleterre, où il devint la propriété du prince-régent, puis du duc de Cumberland.

Ce dernier l'emporta à Berlin, et là, il fut donné à réparer à un tapissier.

Le tapissier confia le travail à un de ses ouvriers. Celui-ci trouva dans l'intérieur du fauteuil une épingle en diamant, un portrait de jeune garçon au croquis et un certain nombre de feuilles de papier d'une écriture très serrée.

L'infidèle ouvrier s'appropriant ces objets, vendit l'épingle et donna le portrait et les papiers à un horloger de ses amis.

Bien que l'écriture fût en langue étrangère, l'horloger parvint à découvrir que ces documents formaient une série d'instructions secrètes adressées par Louis XVI au dauphin. Le portrait était celui de ce dernier.

L'ouvrier allemand qui avait découvert les documents garda naturellement le silence sur les circonstances dans lesquelles Naundorff s'en était trouvé possesseur ; mais, sur le point de mourir, il révéla tout à sa famille.

Celle-ci ayant découvert que le fameux fauteuil était resté à Berlin, le fit acheter et le revendit à un voyageur partant pour la France. Il appartenait en dernier lieu à une vieille femme, morte récemment à l'hospice.

Ses pérégrinations sont-elles terminées ? — On lit dans l'*Echo des Vallées*, journal de Bagnères-de-Bigorre :

Hier, à l'entrée de la nuit, la ville de Bagnères, ordinairement si paisible, a été mise en émoi par un drame affreux qui a plongé la population dans la consternation durant plusieurs heures et a porté le deuil dans plusieurs familles.

Le sieur Marcel Pambrun, âgé de trente-deux ans, avait été sequestre pour cause d'aliénation mentale dans l'asile de Pau, où il avait suivi le traitement conforme à son état depuis le mois d'août dernier. Sur les instances de sa mère, l'administration de l'asile venait de le mettre en liberté, et il était revenu à Bagnères depuis cinq ou six jours seulement.

Pris hier d'un accès de folie, ce malheureux proféra, dans l'après-midi, d'horribles menaces contre sa mère. Et comme vers cinq heures son attitude devenait plus dangereuse, la pauvre femme s'empressa d'aller réclamer l'appui de la police.

M. le commissaire de police a envoyé aussitôt la force publique, afin de calmer le sieur Pambrun ou de s'emparer de sa personne, s'il continuait ses menaces ; l'approche des agents Pambrun s'étant barricadé dans l'appartement de la maison qu'il occupait, place Jeanne d'Albret ; il y était, paraît-il, armé d'un fusil à deux coups et de deux pistolets dont l'un à deux canons.

Trouvant la porte de sa chambre fermée, les agents sont descendus pour aller chercher main forte. Au moment où l'un d'eux, le sieur Pique, mettait le pied sur la porte de la rue, Pambrun s'est placé à la porte de sa chambre, a dirigé son fusil de haut en bas sur la tête de l'agent et a lâché la détente ; toute la charge (le fusil était chargé avec du plomb de chasse) a atteint le sieur Pique à la tête et aux épaules et l'a grièvement blessé.

Alors a commencé une scène des plus émouvantes et qui rappelle le sinistre drame des Blaignac, dont nous ont entretenus naguères les journaux de Toulouse. Par les fenêtres de la chambre ouvertes, on a vu Pambrun mettre tranquillement le feu à la paille de son lit. De temps en temps il apparaissait à la fenêtre, son arme à la main, poussant de grands éclats de rire et mettant en joue la foule qui grossissait à vue d'œil sur la place. Il a même tiré à deux ou trois reprises ; on cite comme ayant été atteints par quelques plombs M. le capitaine Belin, M. Lucien Dussert, organisiste, etc.

Nous laissons à penser quelle a dû être l'épouvante de tout le quartier, en voyant l'incendie allumé par ce forcené se propager rapidement, sans que personne osât s'approcher de la maison fatale.

Sur l'avis de M. le sous-préfet et de M. le procureur impérial, M. le capitaine des gendarmes a donné l'ordre à ses gendarmes d'emporter d'assaut la maison, pour s'assurer de la personne du malheureux qui continuait à tirer des coups de fusil dans la rue.

Aussitôt, le capitaine, le maréchal des logis Cazaux, le gendarme Amaré et plusieurs citoyens dévoués, Mathieu, Ladrix, Jacques Lamarche, ancien zouave, dont le courage et le sang-froid ont été au-dessus de tout éloge, et Joseph Pérès, se sont portés au pas de course vers la maison.

Le maréchal des logis Cazaux et le sieur Ladrix ayant pénétré les premiers, Pambrun a fait feu sur eux, mais, grâce à l'obscurité due à une fumée épaisse qui les enveloppait, les deux coups n'ont atteint personne.

Saisi vigoureusement par le maréchal des logis et par le gendarme Amaré, aidés de Lamarche et de Pérès, le malheureux a eu pourtant encore le temps de décharger presque à bout portant un pistolet chargé à balle sur le sieur Ladrix, qui a reçu une blessure grave dans le bas-ventre, et ce n'est qu'après qu'on est parvenu à le terrasser et qu'on a pu le conduire à la maison d'arrêt.

Pambrun, revenu de sa folie furieuse, est, dit-on, au désespoir des actes qu'il a commis. Il a refusé de prendre toute nourriture depuis hier.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, le 21 décembre.

Le marché a été aujourd'hui assez ferme mais sans affaires.

Les Consolidés anglais sont venus sans changement à 89 3/8 à 1/2.

La Rente reste à 65.20 après avoir fait 65.15 et 65.25.

L'Italien a failli de 65.50 à 65.40.

Le Mobilier s'est tenu 921.25 à 926.25 et l'Espagnol de 598.75 à 601.25.

Les Chemins français n'ont presque pas varié.

Le Saragosse reste à 435.

La Société immobilière a monté de 472.50 à 477.50.

Cours moyen du comptant : 3 0/0, 65-15.

1/2 0/0, 94 fr.

Banque de France. — 3,360.

Crédit Foncier. — 1,230.

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.